

Des médecins, politiques et associations poussent pour des cannabis social clubs

Les partisans de l'expérimentation de cannabis social clubs se montrent. À travers une carte blanche, des partis de gauche et du centre, des médecins et citoyens veulent ouvrir le débat.

ANALYSE

LOUIS COLART

Alors que les contours d'un futur gouvernement fédéral sont toujours aussi flous, force est de constater qu'un sujet de société important est peu discuté entre les partis en présence. Ce sujet important ? Le cannabis et sa prohibition.

La loi belge de 1921 est assez claire : ni vente, ni production, ni mise à disposition d'un local pour sa consommation ne sont autorisées. D'aucuns veulent abolir cette « vieille loi ». Côté politique, Ecolo, Défi et, plus récemment, le Parti socialiste, militent pour la légalisation de cannabis social clubs.

Des cannabis social clubs à la belge prendraient la forme d'association sans but lucratif, à travers lesquelles les membres, majeurs, pourraient faire pousser et consommer leur propre cannabis. Les avantages, selon ses partisans, seraient multiples : « démonétisation » d'une partie du trafic illicite, encadrement des consommateurs, assurances sur la qualité du produit...

Ces arguments sont développés ce mardi dans la carte blanche que nous publions ci-dessous, écrite à l'initiative des mouvements « Smart on drugs » et « Stop 1921 ». Les pro-légalisation lancent une grande campagne visant à pousser le cannabis à l'agenda politique. Leur texte est signé par plusieurs



femmes et hommes politiques des partis cités plus haut, ainsi que plusieurs médecins, experts et membres de la société civile. La carte blanche a aussi le soutien de nombreuses associations du secteur de la santé, de la jeunesse et de la défense des droits humains. Suffisant pour amorcer le débat ?

Contexte intéressant

L'initiative se place dans un contexte belge et international intéressant. Côté intérieur, plusieurs cannabis social clubs ont tenté de se lancer, sans at-

Les cannabis social clubs sont des cercles associatifs fermés au sein desquels les membres font pousser du cannabis pour leur propre consommation. © REUTERS.

tendre de cadre légal adéquat. Le plus ancien, celui d'Anvers, a récolté les foudres de Bart De Wever (N-VA), puis de la justice. L'asbl a récemment fait appel d'une condamnation de juin 2019 : le tribunal correctionnel avait ordonné la dissolution du groupe et condamné 20 de ses membres à des amendes et des peines de prison avec sursis.

À l'international, les tenants d'une libéralisation totale de la culture et du marché du cannabis récréatif commencent à observer les effets des chan-

gements au Canada et dans quelques états américains (Colorado, Californie...). Et les premières tendances, même si elles méritent de plus amples analyses, sont assez décevantes : recettes fiscales inférieures aux espérances et, surtout, une augmentation des hospitalisations de jeunes consommateurs.

D'où le retour en vogue du concept de cannabis social clubs, né en Espagne dès les années 1990. Un concept jugé plus strict, plus modeste et plus sûr pour la santé des fumeurs de joints.

Un collectif de signataires (*)

Pourquoi définir un cadre légal pour les cannabis social clubs ?

Quatre raisons pour lesquelles le modèle des cannabis social clubs constitue une des options de réglementation du cannabis les plus réalistes et prudentes.

Face aux enjeux en matière de santé publique et de justice sociale, les acteurs de la société civile se mobilisent dans tout le pays pour remettre en question la politique de prohibition du cannabis. Les mouvements « #STOP1921 » et « Smart on Drugs », déjà soutenus par nombre de personnalités et d'experts, lancent une pétition pour demander au législateur de réguler le marché du cannabis et de définir un cadre légal pour les cannabis social clubs en Belgique.

De plus en plus de citoyens et d'acteurs des mondes associatif, académique, culturel, judiciaire et politique pensent qu'il est nécessaire de sortir le cannabis du champ pénal et d'encadrer sa consommation par une véritable politique de santé publique, axée sur l'information, le contrôle de qualité, la pré-

vention et la réduction des risques.

Depuis près de cent ans, la loi belge de 1921 régle les produits psychotropes en criminalisant leurs usages. Résultat ? Une politique de prohibition du cannabis déconnectée des réalités actuelles qui n'a jamais réduit ni l'offre ni la consommation. Une politique dont les effets s'avèrent désastreux, notamment en matière de santé publique et d'engorgement du système judiciaire.

Le marché illégal du cannabis engrange quant à lui plusieurs dizaines de millions d'euros par an en Belgique et s'articule à diverses formes de criminalité allant du trafic d'armes au terrorisme international.

Une alternative réaliste à la prohibition

Comme l'étayent diverses études (1) et retours d'expériences en Europe et ailleurs, le modèle des cannabis social clubs constitue une des options de réglementation du cannabis les plus réalistes et prudentes.

- Il contribue à reprendre le contrôle d'un marché actuellement aux mains des réseaux criminels en supervisant toute la filière, de manière transparente.

- Il offre un espace propice à la diffusion d'une information objective et fiable, notamment en termes de préven-

tion et de réduction des risques.

- Il ouvre la voie à une politique drogues plus équilibrée entre la prévention, la réduction des risques, les soins et la répression en permettant à l'État de réaffecter les budgets consacrés à la répression (police, tribunaux, prisons). De plus, la police et la justice pourraient renforcer les moyens alloués à la lutte contre les réseaux criminels.

- Enfin, il constitue un modèle sans but lucratif qui permette de limiter les dérives d'un marché uniquement commercial.

Trekt Uw Plant, affaire à suivre

L'ASBL Trekt Uw Plant, basée à Anvers, gère le plus ancien cannabis social club de Belgique. Depuis treize ans, elle développe le modèle des cannabis social clubs en toute transparence et cherche à le faire reconnaître auprès des pouvoirs publics. Cependant, le 27 juin 2019, le tribunal correctionnel d'Anvers a rendu un jugement visant à démanteler Trekt Uw Plant et à condamner lourdement certains de ses membres. Il met ainsi fin à une grande expérience dans l'organisation d'un modèle essentiel dans le cadre d'une politique en matière de drogues basée sur la santé et la justice sociale. L'ASBL a pourtant déjà bénéficié deux fois d'un

Depuis près de 100 ans, la loi belge de 1921 régle les produits psychotropes en criminalisant leurs usages. Résultat ? Une politique de prohibition du cannabis déconnectée des réalités actuelles qui n'a jamais réduit ni l'offre, ni la consommation

”

non-lieu (en 2008 et 2012) dans le cadre de dossiers semblables. Cette fois encore, Trekt Uw Plant fait appel de ce jugement.

(1) Voir notamment les travaux de Decorte, De Grauwe et Tytgat, *Plaidoyer pour une évaluation critique de la politique belge en matière de cannabis*, 2013.

(*) Principaux signataires : Nicolas Martin, bourgmestre de la Ville de Mons (PS) ; Julien Uyttendaele, sénateur, député bruxellois (PS) et avocat ; Sophie Rohonyi, députée fédérale (Défi) ; Zoé Genot, députée (Ecolo) ; Sarah Schlitz, députée (Ecolo) ; Cloé Devalckener, Ecolo j ; Dr Guillaume Lefebvre, médecin ; Dr Christian Figiel, psychiatre ; Robin Bronlet, avocat ; Myriam Leroy, journaliste ; Florence Hainaut, journaliste ; Nathalie Uffner, comédienne, metteur en scène et auteure ; Jean-Marie Dermagne, avocat, ancien bâtonnier, enseignant universitaire ; Julien Pieret, professeur, faculté de droit & de criminologie, ULB ; François Provenzano, professeur, ULiège ; Dr Tom Decorte, professeur à l'Institut de recherches sociales sur les drogues ; Christine Guillain, professeure de droit pénal, Université Saint-Louis ; Christophe Marchand, avocat ; Stéphane Jans, avocat ; Manuel Lambert, juriste ; FEDITO BXL asbl ; Infor-Drogues asbl ; Ligue des droits humains ; Prospective jeunesse asbl ; Centre d'action laïque ; Médecins du monde